



COMITÉ RÉGIONAL DE LA
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC64/1

Soixante-quatrième session
Islamabad (Pakistan), 9-12 octobre 2017

ORDRE DU JOUR COMMENTÉ PROVISOIRE
DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL
DE LA MÉDITERRANÉE ORIENTALE

1. Rapport annuel du Directeur régional 2016, incluant les rapports de situation (point 2 de l'ordre du jour, document EM/RC64/2)

Le Rapport annuel du Directeur régional porte sur l'année 2016 et le début de l'année 2017. Il est axé sur le travail important réalisé dans le domaine des cinq priorités stratégiques approuvées par le Comité régional en 2012.

Sous ce point de l'ordre du jour, des rapports de situation concernant les sujets figurant ci-après seront présentés dans les grandes lignes, en tant que documents d'information :

- Éradication de la poliomyélite (EM/RC64/INF.DOC.1)
- Stratégie régionale pour la santé et l'environnement 2014-2019 (EM/RC64/INF.DOC.2)
- Plan d'action régional pour la mise en œuvre de la feuille de route pour une action mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air sur la santé (EM/RC64/INF.DOC.3)
- Mise en œuvre du plan d'action de la Méditerranée orientale sur les vaccins pour la période 2016-2020 (EM/RC64/INF.DOC.4)
- Stratégie régionale pour l'amélioration des systèmes d'enregistrement des actes et de statistiques d'état civil 2014-2019 (EM/RC64/INF.DOC.5)
- Lutte contre les maladies non transmissibles (EM/RC64/INF.DOC.6)
- Intensification des soins de santé mentale (EM/RC64/INF.DOC.7)
- Application du Règlement sanitaire international (2005) (EM/RC64/INF.DOC.8)
- Rapport de la Commission d'évaluation régionale sur l'état d'application du Règlement sanitaire international (2005) (EM/RC64/INF.DOC.9)
- Mise en œuvre du plan d'action régional sur le paludisme 2016-2020 (EM/RC64/INF.DOC.10)

2. Cadre d'action régional sur la prévention et la lutte anticancéreuses (Point 3 a) de l'ordre du jour, document EM/RC64/3)

Le cancer est la deuxième cause de mortalité à l'échelle mondiale. Les estimations modélisées pour 2030 révèlent que la Région de la Méditerranée orientale affiche l'augmentation prévue la plus importante en termes de morbidité liée au cancer parmi les six régions OMS. La plupart des cas de cancer de la Région sont diagnostiqués tardivement, les traitements sont alors moins efficaces, ce qui explique le bas niveau des taux de survie. Ceci met à jour la nécessité absolue de renforcer les stratégies de lutte anticancéreuse. Le cadre d'action régional proposé pour la prévention et lutte anticancéreuses a été élaboré sur deux ans, en étroite concertation avec les États Membres. Il couvre six domaines principaux : la gouvernance, la prévention, la détection rapide, le traitement, les soins palliatifs, ainsi que la surveillance et la recherche. Chacun des domaines comporte un certain nombre d'interventions stratégiques recommandées, assorties d'indicateurs de suivi proposés.

Au total, le projet de cadre régional compte 26 interventions stratégiques et 18 indicateurs de suivi. Le cadre est conçu comme un outil permettant aux États Membres de classer les interventions stratégiques destinées à la lutte anticancéreuse par ordre de priorité, sur la base des informations les plus fiables.

3. Changement climatique et santé : cadre d'action (Point 3 b) de l'ordre du jour, document EM/RC64/4)

Le changement climatique fait partie des menaces mondiales les plus importantes pour la santé au XXI^e siècle. Les effets directs du changement climatique sur la santé incluent un risque accru de maladies à transmission alimentaire, hydrique, aérienne et vectorielle ; la malnutrition ; une morbidité et une mortalité excessives dues à l'épuisement par la chaleur et aux coups de chaleur ; et l'exacerbation des maladies cardio-vasculaires et respiratoires résultant des événements climatiques extrêmes. La lutte contre le changement climatique peut être considérée comme la plus grande opportunité mondiale du siècle en termes de santé. Le cadre d'action proposé sera présenté à la soixante-quatrième session du Comité régional pour examen. Il vise à renforcer la résilience des systèmes de santé ainsi que leurs capacités à protéger la santé contre les risques climatiques. Le cadre englobe quatre composantes clés : 1) l'instauration d'une politique de gouvernance et de responsabilités de leadership pour protéger la santé des effets du changement climatique 2) le renforcement de la résilience des systèmes de santé afin d'instituer une surveillance et d'apporter une réponse aux effets du changement climatique sur la santé ; 3) le renforcement des rôles de réglementation, de surveillance et de gestion du secteur de la santé vis-à-vis des déterminants environnementaux et sociaux de la santé ; et 4) le déclenchement d'interventions multisectorielles et la mobilisation d'un soutien pour l'action en faveur de la santé et du climat.

4. Mise en œuvre du volet santé de l'adolescent de la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, 2016-2030 (Point 3 c) de l'ordre du jour, document EM/RC64/5)

L'adolescence constitue l'une des périodes de grande formation du développement humain et doit bénéficier d'une attention particulière dans les politiques, les programmes et les plans de développement nationaux. Le taux de mortalité chez l'adolescent dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la Région de la Méditerranée orientale est le deuxième taux le plus élevé au monde. Le Cadre pour une action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents - orientations pour la mise en œuvre, se veut un instrument pour les responsables nationaux de l'élaboration des politiques et les administrateurs de programmes, et les aide à planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes sur la santé de l'adolescent. Les États Membres sont priés instamment de transformer les engagements pris en faveur de la Stratégie mondiale des Nations Unies pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, 2016-2030 en mesures concrètes, en élaborant et mettant en œuvre des plans stratégiques nationaux pour la santé de l'adolescent.

5. Résistance aux antimicrobiens dans la Région de la Méditerranée orientale (Point 3 d) de l'ordre du jour, document EM/RC64/6)

La résistance aux antimicrobiens est apparue comme une menace de santé publique majeure, et jouit depuis peu d'une attention soutenue à l'échelle mondiale destinée à limiter sa propagation. L'augmentation de la résistance aux antimicrobiens est due à différents facteurs, dont le manque de connaissances et de compréhension, le manque de systèmes efficaces pour la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, de programmes de lutte contre les infections, ainsi que le mauvais usage des antimicrobiens dans les secteurs de la santé humaine et animale. Les pays de la Région ont reconnu la résistance aux antimicrobiens comme un problème de santé publique important et se sont engagés à mettre en place une riposte multisectorielle au travers d'engagements mondiaux divers. Pour autant, ils se heurtent à de nombreux problèmes venant entraver leur aptitude à lutter contre la résistance aux antimicrobiens, tels que le manque de données fiables, le manque de collaboration avec les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé animale, et l'absence ou le manque d'application des lois visant à contrôler l'utilisation des antibiotiques. Les activités régionales doivent se concentrer sur le

combat mené contre la propagation de la résistance aux antimicrobiens à travers trois stratégies d'efficacité avérée : communication et plaidoyer afin de sensibiliser à la résistance aux antimicrobiens et à l'impact d'un changement de comportements ; la lutte contre les infections ; et la surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

6. Résolutions et décisions d'intérêt régional adoptées par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à ses cent quarantième et cent quarante et unième sessions (Point 4 a) de l'ordre du jour, document EM/RC64/7)

Le présent document met en relief les résolutions et décisions adoptées en 2017 par l'Assemblée mondiale de la Santé qui présentent un intérêt direct ou qui ont des implications pour la Région, et qui sont directement liées aux activités prioritaires dans la Région. Il offre en outre un récapitulatif des mesures et des actions prises actuellement pour mettre en œuvre certaines de ces résolutions concernant les besoins régionaux et nationaux.

7. Examen du projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif de l'OMS (Point 4 b) de l'ordre du jour, document EM/RC64/7, annexe 1)

Le Comité régional examinera le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif (janvier 2018).

8. Document en vue du treizième Programme général de travail 2019-2023 « Préserver la sécurité mondiale, améliorer la santé, servir les populations vulnérables » (Point 4 c) de l'ordre du jour, projet de note de synthèse)

Le treizième Programme général de travail de l'OMS couvrira la période 2019-2023 et sert de cadre organisationnel pour les budgets programmes 2020-2021 et 2022-2023, ainsi que de base stratégique pour la mobilisation des ressources. Son processus d'élaboration coïncide avec l'arrivée d'une nouvelle direction ainsi que le lancement d'une initiative de transformation au sein de l'Organisation. Le Secrétariat propose un processus de consultation rapide mais efficace afin de concevoir et d'affiner le projet de Programme général de travail à temps pour sa soumission, à des fins d'approbation, à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2018. La visée de ce projet de note de synthèse est de stimuler les échanges et les retours d'information lors des réunions du Comité régional, ainsi que d'encourager une large concertation avec les États Membres, les acteurs non étatiques et les personnels du Secrétariat. Après examen de la note de synthèse lors des réunions du Comité régional entre septembre et octobre, la consultation des États Membres et des partenaires continuera par le biais des bureaux de pays et d'autres mécanismes. Une réunion supplémentaire du Conseil exécutif a été proposée pour novembre 2017, afin de discuter du projet de Programme général de travail, à des fins de soumission au Conseil exécutif, lors de sa réunion prévue en janvier 2018.

9. Désignation d'un État Membre appelé à siéger au Comité de politique et de coordination du Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (Point 5 a) de l'ordre du jour, document EM/RC64/8)

Conformément au Règlement relatif à la composition du Comité de politique et de coordination du Programme spécial, un siège deviendra vacant, à partir du 1^{er} janvier 2018, pour un État Membre de la Région de la Méditerranée orientale en remplacement de l'Afghanistan, dont le mandat arrive à terme le 31 décembre 2017. Le Comité régional est appelé à désigner un État Membre devant faire partie du Comité pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

10. Rapport de la première réunion du Sous-Comité du Programme du Comité régional (Point 6 de l'ordre du jour, document EM/RC64/9)

Le Sous-Comité du Programme du Comité régional de la Méditerranée orientale a tenu sa première réunion les 5 et 6 avril 2017 dans les locaux du Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale au Caire (Égypte). Le Sous-Comité du Programme a été créé en réponse à la résolution EM/RC63/R.6 (2016). Des experts désignés par les États Membres pour être membres du Sous-Comité du Programme sur une période de deux ans, ainsi que des membres du personnel de l'OMS ont assisté à la réunion. Les membres ont approuvé l'ordre du jour de la soixante-quatrième session du Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, et ont convenu d'organiser sa deuxième réunion à Islamabad (Pakistan), le 8 octobre 2017, en amont du Comité régional.

11. Attribution du Prix et de la bourse d'études de la Fondation Dr A.T. Shousha

Le Conseil exécutif a approuvé, lors de sa cent quarantième session, l'attribution du Prix de la Fondation Dr A.T. Shousha pour 2017 au Dr Yasmin Ahmed Jaffer (Oman). Ce Prix sera donc remis au Docteur Jaffer durant la soixante-quatrième session du Comité régional.

12. Attribution du Prix de l'État du Koweït pour la lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale

La soixante-troisième session du Comité régional a décidé de ne pas attribuer le Prix de l'État du Koweït pour la Lutte contre le Cancer, les Maladies cardio-vasculaires et le Diabète dans la Région de la Méditerranée orientale en 2017, sur la base de la recommandation formulée par la Fondation du Prix de l'État du Koweït. La portée du Prix et la gouvernance de la composition du Comité de la Fondation seront examinés durant la soixante-quatrième session du Comité régional en 2017.

13. Attribution du Prix pour la Recherche sur le syndrome de Down

Le Comité de la Fondation pour le Prix pour la Recherche sur le Syndrome de Down tiendra sa douzième réunion pendant la soixante-quatrième session du Comité régional en octobre 2017, afin d'examiner les candidatures reçues cette année, sur la base des critères de sélection révisés.